

FO PARTICIPE À LA CRÉATION DE L'INSTANCE NATIONALE SANTÉ SÉCURITÉ (IN2S)

LES NÉGOCIATIONS SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) ONT PERMIS D'ABOUTIR À LA CRÉATION DE L'INSTANCE NATIONALE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SEIN D'ERDF.

IL S'AGIT D'UNE STRUCTURE CONVENTIONNELLE REGROUPANT DES MÉDECINS DU TRAVAIL, LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL, LA DIRECTION ET DES EXPERTS EN APPUI DES CHSCT.

L'IN2S gèrera au niveau national des dossiers, actuellement traités par chaque CHSCT au plan local.

FO veut saisir cette **opportunité pour redynamiser les débats portant sur la Santé-Sécurité**. C'est l'occasion de restaurer le pluralisme syndical sur les questions de Santé-Sécurité au travail.

FO Énergie et Mines interviendra pour défendre les intérêts des agents sur les sujets :

- De réorganisation du travail, de l'installation de nouvelles applications informatiques.
- Des projets de réécriture du carnet de prescriptions, des consignes de sécurité ou des modifications du carnet de manœuvre.
- De la généralisation à toutes les entités, les bonnes pratiques issues des expérimentations locales en matière de santé et de sécurité.

FO Énergie et Mine contribuera aux dossiers de l'IN2S aux côtés des médecins du travail, des représentants des autres OS et des membres de la Direction, appuyés, autant que de besoin, par des experts des domaines concernés.

Les dossiers seront ensuite transmis aux différents CHSCT, assortis et enrichis par les contributions et l'expression des membres de l'IN2S. Chaque CHSCT reste souverain des avis qu'il émettra sur tous les dossiers au sein de chaque Unité.

Chaque Organisation Syndicale disposera d'un membre de droit et d'autres membres en fonction de sa représentativité nationale. Les membres de l'IN2S bénéficieront d'une formation et de moyens en temps et en déplacement. Ils se réuniront 4 fois par an en séance ordinaire, et pourront participer à des séances complémentaires.